

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 3052**

présenté par
M. Lachaud

ARTICLE 46

L'alinéa de cet article est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Par cet amendement, nous réitérons notre opposition à ce projet de réforme dont les femmes seront les grandes perdantes. A poste équivalent, une femme gagne 25% de rémunération de moins que l'homme. Une fois à la retraite, les inégalités persistent, voire s'aggravent. Les femmes touchent en effet 42% de pensions en moins que les hommes. Malgré ce sinistre constat, vous entendez battre en brèche les pensions de réversion pourtant indispensables pour assurer un niveau de vie décent aux femmes. "